FAC & Associés

QUELLE FISCALITÉ POUR 2026 ?

Un contexte politique particulier

Attendue fin 2025, la loi de finances pour 2026 a enfin été promulguée le 19 février 2026 et la loi de financement de la sécurité sociale le 30 décembre 2025.

Quelles nouveautés 2026 pour votre impôt sur le revenu ?

Vous déclarerez en 2026...

... vos revenus de 2025

L'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est calculé selon un système **progressif** : plus le revenu augmente, plus le taux d'imposition appliqué aux tranches supérieures est élevé.

Comme chaque année, la loi de finances réajuste les limites des tranches du barème afin de tenir compte de la hausse des prix (soit 0,9%).

Fraction du revenu imposable	Taux
De 0€ à 11 600 €	0%
De 11 600 € à 29 579 €	11%
De 29 579 €à 84 577 €	30%
De 84 577 € à 181 917 €	41%
Au-delà de 181 917 €	45%

L'actualisation des seuils et plafonds

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux seuils et plafonds applicables pour le calcul de l'impôt sur le revenu de 2026.

Pension alimentaire versée à un enfant majeur sur justificatif	6 855 € max
Abattement de 10 % sur les pensions	454 € min[1] 4 439 € max[2]
Avantage procuré par le premier enfant à charge des contribuables célibataires ou divorcés vivant seuls	4 262 € max
Avantage pour les personnes seules qui vivent effectivement seules sans charges de famille	1 079 € max

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC & Associés

Avantage en cas d'invalidité du contribuable	1 807 € max
Avantage en cas d'invalidité de l'enfant du contribuable veuf	2 011 € max
Abattement en faveur des personnes âgées/invalides si RNG < 16 670 €	2 822 € max
Abattement en faveur des personnes âgées/invalides si 16 670 € ≤ RNG < 28 430 €	1 411 € max
Déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels des salariés et des gérants et associés de sociétés visés à l'article 62 du CGI	509 € min(1) 14 555 € max(1)
Seuil des revenus nets non agricoles pour imputation des déficits agricoles sur le revenu global	128 826 € max
Plafonnement des effets du quotient familial (demi-part supplémentaire)	1 807 € max

(1) Par membre du foyer fiscal (2) Pour l'ensemble du foyer fiscal

Une augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus et gains du patrimoine

En plus de l'impôt sur le revenu, certains de vos revenus et certaines de vos plus-values sont soumis aux prélèvements sociaux.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit une **hausse de 1,4 point** de la CSG, augmentant le taux total des prélèvements sociaux sur la plupart des revenus et gains du patrimoine à 18,6 % (au lieu de 17,2 %).

Taxation au taux de 17,2% maintenue pour certains gains et revenus, notamment :	Taxation au taux de 18,6% pour les autres gains et revenus, notamment :
- Les revenus fonciers de 2025 ; - Les plus-values immobilières de 2026 ; - Les rachats sur les contrats d'assurance vie et contrat de capitalisation en 2026 ; - Les rachats sur PEP en 2026 ; - Les intérêts encaissés en 2026 de CEL ouverts avant le 1er janvier 2018 et de PEL quelle que soit la date d'ouverture.	- Les plus-values sur actions et titres réalisées en 2025 (PVVM, y compris exit tax) ; - Les produits acquis sur le PEA à compter de 2026 ; - Les revenus BIC, BA ou BNC non-professionnels réalisés en 2025 ; - Les plus-values professionnelles à long terme réalisées en 2025 (PV Pro LT) ; - Les dividendes encaissés à compter de 2026 ; - Les intérêts de placement divers encaissés à compter de 2026 ; - Les produits issus de la clôture de PER individuel (PERin) et de PER collectif (PERcol) à compter 2026 ; ...

Une bonne nouvelle pour la déclaration de vos revenus de capitaux mobiliers

Lorsque vous percevez des revenus de capitaux mobiliers (coupons d'obligations, PEL, dividendes, intérêts de livrets, de comptes à terme, voire rémunération de comptes courants d'associés...) **deux modes d'imposition sont possibles,** l'un s'applique automatiquement et l'autre peut être choisi sur option, à votre demande.

PRINCIPE

IR FORFAITAIRE

Prélèvement forfaitaire :
12,8% d'IR*

OPTION LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE REVENUS

Barème IR

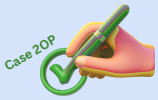

Imposition des revenus au barème progressif de l'IR*

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC Associés 2026

FAC Associés

Les conséquences fiscales ne seront pas les mêmes :

IR FORFAITAIRE

Taxation sur le montant brut
sans abattements ni déductions des frais et charges selon les cas

Barème IR

Taxation sur le montant net
après abattements et déductions des frais et charges selon les cas

Que faire si vous souhaitez modifier votre choix après la date limite de dépôt de votre déclaration de revenus ?

Il sera désormais possible de cocher ou décocher la case 2OP à postériori **

*Les prélèvements sociaux s'appliquent dans les deux cas : Si IR forfaitaire CSG non-déductible, si barème progressif CSG déductible. ** *L'option devient révocable avant le 31/12 de la 2ème année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt. Abréviations : RNG : Revenu net global - CSG : contribution sociale généralisée - IR : impôt sur le revenu

Des nouveautés pour votre épargne retraite

La fin de la déductibilité de vos versements à partir de 70 ans

AVANT la loi de finances pour 2026

Déduction automatique de vos versements de votre revenu imposable

VS

Vous pouvez **opter** pour la non-déduction de vos versements

APRÈS la loi de finances pour 2026

Distinction selon l'âge du souscripteur

-70 ans

Déduction automatique des versements ou **option pour la non-déduction**

VS

70 ans et +

Non-déduction de vos versements de votre revenu imposable

Cette modification emporte des conséquences sur la fiscalité en cas de sortie de l'épargne retraite selon que la sortie réalisée est en capital ou en rente.

L'allongement du report du plafond de déductibilité de l'épargne retraite

PLAFOND ANNUEL DE DÉDUCTION : 10% *de vos revenus professionnels de l'année précédente*

Que devient votre plafond de déduction non utilisé ?

Le plafond non utilisé se reportera désormais sur les cinq années à venir *(vs 3 ans antérieurement)*

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC Associés

Vous retrouverez le détail de vos plafonds sur votre avis d'imposition

Avis d'impôt établi en 2026 — **Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2025**

N°fiscal : 00 00 000 000 000 — Feuillet n° : 3 / 3

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2024	7104	15994
Cotisations prises en compte pour 2025.....	410	360
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023	0	3714
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024	+ 0	+ 3754
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025	+ 6500	+ 4039
Plafond calculé sur les revenus de 2025	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2026	= 11137	= 16504

Vos réductions et crédits d'impôt

Le crédit d'impôt "service à la personne" pour l'emploi d'un salarié à domicile

Il y a 3 types de prestations :

- **Prestations réalisées au domicile du contribuable**
- **Prestations réalisées en dehors du domicile du contribuable**
- **Livraison du repas à domicile***

Crédit d'impôt

Uniquement si les prestations sont fournies par un **même prestataire** dans une **offre globale****

La livraison de repas à domicile est quant à elle éligible au crédit même si elle est assurée par un prestataire différent.

*au profit de personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile ** les dépenses extérieures ne peuvent pas dépasser les dépenses réalisées au domicile.

Dons "Coluche" et dons en faveur de l'aide aux victimes de violences domestiques

Pour les dons consentis après le 14/10/2025, **augmentation** du plafond des dons qui ouvrent droit à la réduction d'impôt

Réduction d'impôt 75%

75%

Plafond 2 000 €
au lieu de 1 000€

Au-delà du plafond, le taux de la réduction d'impôt est de 66%.

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC Associés

Dons pour la restauration du château de Chambord

Réduction d'impôt 66% *

1 000 €

Réduction d'impôt 75%

*dans la limite de 20% du revenu imposable (conditions de droit commun)

Acquisition d'un logement au Fort des têtes

Réduction 30%
du prix de revient sur 6 ans

Max 400 000€ de réduction

Plusieurs conditions sont à respecter

Investissement dans les jeunes entreprises innovantes (JEI)

Création d'une nouvelle catégorie de JEI qui ouvre droit à réduction d'impôt : **les jeunes entreprises innovantes à impact ou JEII**

Réduction de 40% *
jusqu'en 2028

*dans la limite de 50 000 € de versements pour une personne seule, 100 000 € de versements pour un couple soumis à imposition commune

Prorogation de deux exonérations pour les salariés

Les **pourboires** sont exonérés de cotisations et de contributions sociales sous conditions

Exonération prolongée pour la **prise en charge volontaire et facultative** par l'entreprise **des frais de transport public**

Prorogation de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)

La CDHR a été **créée par la loi de finances pour 2025**, comme une mesure temporaire exceptionnelle applicable uniquement aux revenus de 2025.

Cette taxe doit conduire chaque foyer fiscal, ayant un revenu fiscal de référence spécifique supérieur à
- 250 000 € pour une personne seule,
- et 500 000 € pour un couple soumis à imposition commune,

à **acquitter un impôt minimum de 20%** au titre de l'impôt sur le revenu et de la CEHR (contribution exceptionnelle sur les hauts revenus).
La CDHR donne lieu à un **acompte de 95%** du montant de la contribution estimée, à verser entre le 1er et le 15 décembre chaque année.

La loi de finances pour 2026 prévoit sa **prorogation** jusqu'à l'année où le déficit public de la France passera sous la barre des 3 % du PIB.

FAC Associés 2026

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC Associés

Quelles nouveautés 2026 concernant l'immobilier ?

La prorogation du doublement du déficit foncier lié aux travaux de rénovation énergétique imputable sur le revenu global

Ce dispositif, introduit en 2023 pour soutenir la rénovation énergétique, consiste à doubler le plafond d'imputation du déficit foncier sur le revenu imposable (21 400 € au lieu de 10 700 €).

Il est prorogé de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2027

Le nouveau dispositif de défiscalisation "bailleur privé" ou "Jeanbrun"

L'objectif est de **relancer l'investissement locatif privé.**

Il concerne :

- les acquisitions de logements dans un bâtiment d'habitation collectif
- les dépôts de demande de permis de construire pour les logements que le contribuable fait construire

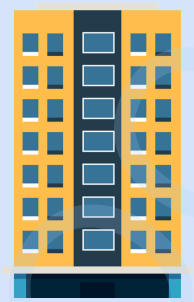

Acquisitions ou dépôts réalisés entre le 20/02/2026 et le 31/12/2028

Concrètement, ce dispositif permet au propriétaire de déduire chaque année de ses revenus fonciers une partie du prix d'achat de son bien par le mécanisme d'amortissement.

En pratique, 80 % du prix d'acquisition du bien peut être déduit des loyers sur une période globale pouvant aller jusqu'à 18 voire 33 ans selon le taux d'amortissement retenu.

Le montant de cet amortissement dépend du niveau de loyer pratiqué : plus le loyer est modéré, plus l'avantage fiscal est important.

Plusieurs conditions doivent être remplies :

- Engamenent de location de 9 ans
- Résidence principale du locataire
- Locataire hors foyer fiscal du bailleur
- Locataire a plus de 2 degrés du bailleur
- Plafond de loyer
- Plafond de ressources du locataire

L'amortissement déduit est toutefois plafonné à 8 000 € par an et par foyer (voire 10 000 € ou 12 000 € dans certains cas).

L'exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les gîtes ruraux

Afin de soutenir l'économie touristique des campagnes et d'éviter une double imposition, **la loi exonère les gîtes ruraux situés hors métropole de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),** les laissant soumis à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026

FAC Associés

La prorogation de l'exonération de plus-value immobilière en cas de cession à un bailleur social

- **2 ans** soit jusqu'au 31 décembre 2027, l'exonération d'impôt sur les plus-values immobilières accordée aux particuliers qui cèdent leurs biens à des organismes de logement social.
- **2 ans** soit jusqu'au 31 décembre 2027, l'abattement exceptionnel de 85% sur les plus-values immobilières applicable aux ventes de terrains ou d'immeubles destinés à la construction de logements sociaux.

La fiscalité des professionnels

La taxe sur les holdings patrimoniales

La loi de finances pour 2026 instaure une **taxe annuelle de 20%** sur des biens somptuaires détenus par une société holding tels que des résidences principales ou secondaires, des avions privés, chevaux de course, etc.
Cette taxe s'applique dans des situations bien précises prévues par la loi.

Pacte Dutreil transmission

Il s'agit du dispositif permettant l'exonération à hauteur de 75% sur les transmissions d'entreprises familiales sous plusieurs conditions.

Durcissement du dispositif

- Exclusion des biens somptuaires de l'assiette
- Engagement individuel de conservation allongé de 2 ans (soit 6 ans au total)

Facturation électronique

À compter du 01/09/2026	A compter du 01/09/2027
La réception de facture électronique est obligatoire pour tous - L'émission de factures électroniques et "e-reporting" sera obligatoire pour certaines entreprises	L'émission de factures électroniques et "e-reporting" sera obligatoire pour toutes les entrpeprises

Selon les règles fiscales applicables au 17 mars 2026